

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019
DELIBERATION N° 52

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h36.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS (à partir de 17h44 et jusqu'à 22h14), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, M. AGUERRE (jusqu'à 21h56), M. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 20h34), M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h23), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE (jusqu'à 21h44), Mme LARRE (à partir de 18h00), MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (jusqu'à 23h00), BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

Le Maire

M. NEYS par M. SOROSTE (jusqu'à 17h44 et à partir de 22h14) ; M. AGUERRE par Mme CASTEL (à partir de 21h56) ; Mme LANGLOIS par M. ESMIEU ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (jusqu'à 20h34) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. DAUBISSE (jusqu'à 18h23) ; Mme TAIEB par M. MASSONDE ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. DAUBISSE par M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 21h44) ; Mme LARRE par M. PARRILLA-ETCHART (jusqu'à 18h00) ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h00) ; Mme CAPDEVIELLE par M. PALLAS ; M. ETCHETO par M. ARTIAGA (à partir de 23h00).

Absentes : Mme JUZAN, Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h00, à compter de la délibération 41).

Secrétaire : M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Parrilla-Etchart,

OBJET : POLITIQUE LINGUISTIQUE – Association Université Basque d'été - Attribution d'une subvention exceptionnelle.

L'Université Basque d'été (Udako Euskal Unibertsitatea - UEU) est une association culturelle à but non lucratif et d'intérêt public, faisant référence en matière académique, de publications et dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication. En association avec l'unité mixte de recherche IKER basée à Bayonne et centrée sur l'étude de la langue et les textes basques, ces deux entités organiseront la 3^{ème} édition du Congrès Iker gazte des jeunes chercheurs les 27, 28 et 29 mai 2019 à Bayonne, sur le campus de la Nive.

Destiné aux jeunes chercheurs et, en particulier, aux doctorants en fin de thèse ou jeunes docteurs entrés dans le monde du travail, ce congrès promeut la recherche internationale en langue basque et poursuit trois objectifs : améliorer la visibilité des chercheurs bascophones, renforcer les relations entre eux et intensifier la production scientifique en langue basque.

Pour cette édition 2019, à la suite d'un appel à production d'articles scientifiques en direction des jeunes chercheurs lancé le 17 janvier par le Doyen de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour Philippe Zavoli, Urtzi Etxebarria (Directeur d'IKER) et Kepa Sarasola (Directeur de l'UEU), 111 articles sur divers sujets de recherche ont été réceptionnés. A l'occasion de ce congrès, cinq prix d'un montant de 300 € chacun viendront récompenser le meilleur des travaux de recherche dans cinq domaines de savoirs académiques différents.

Comme elle l'a fait à Durango en 2015 et à Pampelune en 2017, l'association UEU a sollicité la ville hôte pour adosser le renom de celle-ci à la remise des divers prix.

La ville, qui soutient traditionnellement bon nombre d'institutions agissant en faveur de la langue basque (Prix d'Honneur Eusko Ikaskuntza - Ville de Bayonne par exemple), souhaite investir également de manière ponctuelle le domaine de la jeune recherche tant ce partenariat s'inscrit naturellement dans la lignée des efforts menés envers les jeunes locuteurs dans le cadre de la politique municipale menée en faveur de langue basque.

Par conséquent, au regard des éléments précédemment cités, il est demandé au conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association Université Basque d'été.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne